

## CONTRAT D'ENGAGEMENT OEUFS d'AMAPOULE

Saison 2019/2020

(2 Octobre 2019 – 9 Septembre 2020)

### Entre

Jean-Michel Garsztka  
3 chemin du Froid Val – 95270 Asnières sur Oise

### Et

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ adhérent-e de l'AMAP

*L'association s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées et à ne les utiliser que pour vous transmettre des informations relatives à l'association et à ses activités.*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la *Charte des AMAP*<sup>1</sup>, à savoir :

### Engagements de l'adhérent-e

- ◆ pré-financer la production,
- ◆ assurer au moins 4 permanences distribution et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- ◆ gérer de manière autonome le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions<sup>2</sup>,
- ◆ participer aux réunions de bilan (2 par an).

### Engagements du maraîcher partenaire

- ◆ livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- ◆ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ◆ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- ◆ ne pas utiliser de produits chimiques, hormis circonstance exceptionnelle qui aura été explicitée à un responsable de l'AMAP.

### Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),

et à faire part au Comité des soucis rencontrés.

### Part de récolte

1 distribution hebdomadaire de 2 types de paniers\* de légumes variés sur **44 semaines**.

*\*à titre indicatif, le petit panier fait environ 3 kg, le grand est 1,5 fois plus grand.*

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un-e représentant-e du réseau régional des AMAP.

Ce contrat est établi en 1 exemplaire conservé par le trésorier de l'AMAP (copie sera délivrée sur demande).

Vacances estimées : 25 Décembre 2019; 1e Janvier 2020 ; 15 Juillet 2020 ; 12 Août 2020 + 2 jours

### ◆ Modalités pratiques (Œufs)

#### Quantité et prix par semaine

- ½ douzaine (1,90 €)
- Douzaine (3,80 €)
- 2 Douzaines (7,60 €)

#### Règlement

- Un chèque annuel encaissable à partir du 2 Octobre 2019
- Deux chèques annuels encaissables aux dates suivantes  
2 Octobre 2019 – 25 Mars 2020

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de  
« Jean-Michel Garsztka »**

#### Montants des chèques

Saison complète – année 2019/2020 (**44 distributions**)

	½ douzaine	Douzaine	2 douzaines
<i>Paiement en une fois</i>	87,40 €	174,80 €	349,60 €
<i>Paiement en 2 chèques :</i>	(2 x 43,70€)	(2 x 87,40€)	(2 x 174,80€)

### ◆ Partage des récoltes

**Jour** : mercredi

**Horaire** : 19h30 à 20h30 (*sous réserve de modifications*)

**Lieu** : Salle Municipale, 1 avenue des marronniers à Saint-Ouen (*sous réserve de modifications*)

**1er partage** : 2 Octobre 2019

**Dernier partage** : 9 Septembre 2020

Fait à Saint-Ouen, le .....

Noms et signatures :

**L'adhérent-e**

**Le producteur**

**Le/la Président(e) d'AMAP**

..... Jean-Michel Garsztka [Président(e) d'AMAPoule]

<sup>1</sup> Disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : amap-idf.org

<sup>2</sup> L'adhérent prend note que tout panier qui ne sera pas récupéré le jour de distribution à 20h30 est susceptible d'être cédé aux Restos du cœur.

\*Tarifs validés à l'AG du 18 Septembre 2019.